

CONSEIL MUNICIPAL N°05/2017
Jeudi 22 juin 2017 à 19h00 – Hôtel de Ville

COMPTE - RENDU

Le vingt-deux juin deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le quinze juin précédent s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Régis BLAYRAT, Danièle BARON, Christian GOMEZ, Marie-Dominique MICHELET, Sandrine CARRIERE, Cyril QUIOT, Myriam SEVENERY, Victor DEBSKI, Michel PERIER, Marie-Jeanne MARIN, Claude CADENAT.

Absents : Éric ORTIZ (pouvoir à JM. FOURNIER), Géraldine HUGUES, Sébastien ANDEVERT (pouvoir à C. CLIMENT), Mustapha ES SHAITI, Mélanie SALLE, Jennifer MOURET

Nombre de membres présents : 17 Absents : 6 Suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance : Delphine POIRIER

* * *

1 - Procès-verbal de séance du 11 mai 2017

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Le procès-verbal de séance du 11 mai dernier est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 – Projet de décision budgétaire modificative pour l'acquisition d'un immeuble

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Il s'agit de saisir l'opportunité d'acquérir, par voie de préemption, la propriété cadastrée AC-458 et 459, située à l'intersection de la rue des Costières et de la RD.999, dans la perspective d'un projet d'aménagement futur du quartier de Saint Vincent.

Afin de financer cette dépense imprévue, sans recourir à un nouvel emprunt, Madame le Trésorier de Beaucaire a été interrogée sur la possibilité de transférer une partie de l'excédent d'investissement du budget annexe de l'eau sur le budget principal, et a donné un avis de principe favorable.

En l'absence de l'estimation de France Domaine, tandis que le vendeur n'a pas encore présenté sa déclaration d'intention d'aliéner, il est proposé de prendre une délibération de principe sur ce projet d'acquisition, tandis que la décision budgétaire modificative sera prise lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.
Vote à l'unanimité

3 - Extension du dispositif de vidéoprotection du territoire communal

Rapporteur : Catherine CLIMENT, en l'absence d'Eric ORTIZ, adjoint délégué à la sécurité

Par arrêté en date du 2 octobre 2014, Monsieur le Préfet du Gard avait approuvé la demande d'extension de la vidéoprotection du territoire communal, et porté à 31 le nombre de caméras autorisées, soit 18 caméras supplémentaires par rapport à la première autorisation donnée le 20 décembre 2010. Par délibération en date du 22 septembre 2016, le Conseil Municipal a sollicité l'aide financière de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), mais le devis présenté par l'opérateur prestataire portait sur 33 caméras, donc deux non autorisées spécifiques à la visualisation des plaques d'immatriculation. Il convient donc de demander à Monsieur le Préfet du Gard une nouvelle extension du dispositif, sur la base de 2 caméras supplémentaires, au terme d'un diagnostic complémentaire de sûreté à réaliser.
Vote à l'unanimité

4 – Attribution du marché subséquent n°3 de travaux de voirie

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, en l'absence d'Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

Conformément à l'accord-cadre conclu le 14 juin 2016 pour les travaux de voirie et réseaux divers avec les entreprises LAUTIER-MOUSSAC, DAUMAS TP et SCAIC, une consultation a été initiée pour la conclusion d'un troisième marché subséquent. Il s'agit de procéder à la réfection en enrobé de trois chemins communaux : le chemin des Carrières sur 1.527 mètres, le chemin du Mas Rouge sur 1.350 mètres, et le chemin des Mas, au-delà de l'agglomération villageoise, sur 1.260 mètres.

A l'issue de l'analyse des offres par le bureau d'études ABH Environnement, maître d'œuvre des travaux, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise DAUMAS T.P. dont l'offre s'est avérée la mieux disante au regard des critères de sélection, pour un montant de 136.621,63€HT soit 163.945,95€TTC, inférieur à l'estimation de l'avant-projet.

Vote à l'unanimité

5 – Convention de coordination avec le Syndicat d'Electricité du Gard pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public de la RD.999

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, en l'absence d'Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

Par délibération en date du 1^{er} décembre 2016, le Conseil Municipal avait approuvé le programme 2017 d'enfouissement des réseaux secs de la RD.999, entre le chemin de Font Redonne et le chemin des Carrières, pour une première tranche de travaux. L'enfouissement et la rénovation du réseau d'éclairage public, d'un coût total de 23.395€TTC, n'avait pas été retenu, en attente d'une maîtrise d'ouvrage éventuelle de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

Aux termes des réunions de travail préparatoires, la CCBTA prend en charge les équipements dits « émergents », soit les poteaux et candélabres, dans le cadre du contrat de partenariat public privé, et le coût des travaux sous maîtrise d'ouvrage communale serait ainsi ramené à 11.250€TTC, assorti d'une subvention de 2.120,40€ du Syndicat d'Electricité.

Vote à l'unanimité

6 – Révision des redevances d'installations téléphoniques

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Par délibération en date du 23 mai 2013, le Conseil Municipal avait pour la première fois instauré une redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages et réseaux de communications téléphoniques, indexée sur la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'indice général des Travaux publics TP01. Or, le 16 décembre 2014, la référence de base de cet indice a été modifiée, générant une diminution des montants plafonds appliqués et révisés annuellement par la commune.

Il importe donc de fixer les nouveaux montants plafonds pour les redevances, sur les bases 2016, soit : 38,81€ par kilomètre d'artères souterraines sur le domaine public routier communal ; 51,74€ par kilomètre d'artères aériennes ; 25,87€ par mètre carré au sol pour les cabines téléphoniques et les installations autres que radioélectriques. La révision annuelle reste indexée sur la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'indice général relatif aux travaux publics, et la première révision s'appliquera en 2017.

Vote à l'unanimité

7 – Convention d'organisation d'une course taurine avec le Club Taurin L'Aficion

Rapporteur : Cyril QUIOT, conseiller municipal délégué aux festivités

Cette année encore, la commune entend organiser la finale du trophée taurin Le Raison d'Or, qui se déroulera à Jonquières Saint Vincent le 3 août prochain. Le coût de cette manifestation a été inscrit au budget primitif 2017 pour un montant de 4.000€.

En l'absence de régie municipale, et afin de s'assurer des meilleures conditions d'organisation, il est proposé de confier au Club Taurin L'Aficion, par voie de convention, le recours aux manades et raseteurs à son appréciation, et la mise en place d'un dispositif de secours médical. Le montant de la prestation est fixé à 4.000€ qui fera l'objet d'un acompte au moment de la réservation des partenaires taurins, et d'un solde après la manifestation.

Vote à l'unanimité

8 – Réorganisation du temps scolaire

Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires

Le retour au libre choix des communes pour le maintien du dispositif de la réforme des rythmes scolaires, ou au contraire pour le retour à la semaine de 4 jours scolaires, était une promesse électorale du Président de la République, et un décret est en projet de promulgation.

Cette question a été mise à l'ordre du jour du Comité de Pilotage du Projet Educatif Territorial qui s'est réuni le 6 juin dernier, et il en est ressorti une volonté unanime des enseignants, des représentants des parents d'élèves, et des représentants de la municipalité, pour un retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée 2017. La demande a donc été adressée dès le 9 juin à Madame le Recteur de l'Académie de Montpellier à qui incombe la décision finale d'autorisation ou de refus, et il est proposé de la confirmer par un vote unanime du Conseil Municipal.

Vote à l'unanimité

9 – Charte de Prévention des consommations à risque lors des manifestations festives

Rapporteur : Cyril QUIOT, conseiller municipal délégué aux festivités

Par lettre circulaire en date du 17 mars dernier, Monsieur le Préfet du Gard déplore les excès liés aux manifestations festives, et les statistiques qui en découlent en termes de sécurité et de santé publiques. Les services de l'Etat et l'Association des Maires de France proposent donc aux communes la signature d'une Charte de Prévention des Consommations à Risques lors des fêtes traditionnelles du Gard, qui engage chacun des acteurs à faire connaître et à valoriser les bonnes pratiques dans le domaine de la prévention des excès et des conduites à risque.

Dans un souci de santé publique et de sécurisation de nos manifestations festives, il est proposé de conclure cette charte.

Vote à l'unanimité

10 – Révision du P.L.U. : ajout d'une personne publique associée

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint à l'urbanisme

Par délibération en date du 11 mai dernier prescrivant la mise en révision générale du plan local d'urbanisme, le Conseil Municipal a notamment recensé l'ensemble des personnes publiques qu'il est obligatoire ou utile d'associer à la procédure, fut-ce pour seule information.

Il s'avère que la commune de Montfrin a été omise, alors même qu'elle est limitrophe de Jonquières Saint Vincent au niveau du quartier du Lacquet Nord, sur un linéaire de 176 mètres à l'Ouest de la voie communale n°1 dite de Jonquières à Meynes : il est donc proposé d'ajouter la commune de Montfrin à la liste des personnes publiques associées en précisant qu'il ne s'agit pas là d'une obligation réglementaire mais d'un choix de la commune.

Vote à l'unanimité

11 – Convention d'anticipation foncière avec l'E.P.F. Languedoc-Roussillon

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme

Par délibération en date du 26 janvier dernier, le Conseil Municipal avait approuvé la conclusion d'une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier Languedoc-Roussillon pour l'étude d'aménagement d'ensemble du secteur dit « Entre Jonquières et Saint Vincent », et pour les acquisitions foncières nécessaires au projet. Mais au terme des premières réunions de travail, l'E.P.F. a proposé de substituer à cette convention opérationnelle une convention dite d'anticipation foncière qui donnera une temporalité plus importante et donc mieux adaptée à cette opération.

Les termes de la convention, en matière d'engagements réciproques et de modalités d'intervention foncière, sont inchangés par rapport à la convention opérationnelle, à l'exception toutefois de la modalité d'acquisition foncière par la procédure d'expropriation, à laquelle il est proposé de renoncer.

Vote à l'unanimité des membres présents (hors M. BLAYRAT, propriétaire concerné par le projet)

12 – Classement des voies de lotissements rétrocedées dans le domaine public communal

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint à l'urbanisme

Par délibération en date du 26 novembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en œuvre une procédure de rétrocession des parties communes de quatre lotissements : les Jardins de Saint Vincent, les Cerisiers, les Chasselas, et le Grand Grès.

Avec l'accord de l'ensemble des copropriétaires concernés, les transactions ont été enregistrées par l'étude notariale de Maître FERIAUD, à Beaucaire, les 27 octobre et 24 janvier derniers, et ces voiries sont ainsi devenues propriété privée de la commune.

Considérant que ces voiries ont une fonction de desserte ou de circulation, depuis la création des lotissements, que ces fonctions ne sont pas remises en cause du fait de l'acquisition de ces voies par la commune, mais qu'elles sont au contraire aujourd'hui assimilables à de la voirie communale, il est proposé de classer les voies suivantes dans le domaine public communal : les trois rues du lotissement des Jardins de Saint Vincent (rue Gaston Pascal, rue Théophile Michel et rue Lucien Jeannon) ; l'impasse des Cerisiers ; la rue des Chasselas ; les trottoirs du chemin de Jean Baille et du chemin des Vendangeurs, issus du lotissement des Chasselas ; et l'impasse du Grand Grès.

Ce classement contribuera à augmenter le linéaire total de voirie pris en compte dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement, à hauteur de 1.142 mètres. *Vote à l'unanimité*

13 – Ouverture et classement de la voie nouvelle de la Broue

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme

Afin de procéder au bouclage de la voirie et de l'aménagement de la zone d'activités économiques de la Broue, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence a procédé à l'acquisition des terrains cadastrés BC-265-267-269-306-384-476. Ces terrains ont constitué l'assiette de la nouvelle voie de liaison entre la zone d'activités et le chemin des Carrières récemment réalisée sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Par délibération en date du 12 juin dernier, le Conseil Communautaire a décidé de rétrocéder cette voie à la commune, à titre gracieux. Considérant sa vocation de desserte et de liaison, il est proposé d'approuver cette rétrocession, de prononcer l'ouverture officielle de cette nouvelle voie qui garderait la dénomination « rue Domitienne », et de la classer dans le domaine de la voirie publique communale. Son linéaire de chaussée est de l'ordre de 280 mètres. *Vote à l'unanimité*

14 – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'environnement

Conformément aux dispositions de la Loi Barnier du 2 février 1995, la commune est tenue de présenter, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement des eaux usées.

Le RPQS est un document produit par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Il s'agit d'un document public validé par l'assemblée délibérante de la collectivité, qui répond à une exigence de transparence interne, mais également et surtout de transparence vis-à-vis de l'utilisateur qui peut le consulter à tous moments.

Le RPQS est élaboré à partir du rapport de délégation rédigé par l'entreprise fermière des réseaux.

Vote à l'unanimité pour chacun des deux RPQS

15 – Tirage au sort du jury criminel 2018

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Par arrêté en date du 12 avril dernier, Monsieur le Préfet du Gard a engagé la procédure annuelle d'établissement de la liste du jury criminel, potentiellement appelé à siéger à la Cour d'Assises du Gard en 2018. Conformément aux dispositions du Code de Procédure Pénale, le nombre de jurés est fonction de la taille démographique de la collectivité, et la désignation s'effectue publiquement, par tirage au sort, à partir de la liste électorale. Ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2017.

Compte tenu de l'évolution démographique de la commune, le nombre de jurés a été porté à 3 depuis 2014. Il a été tiré au sort le triple de ce nombre officiel, soit 9, pour faire face aux éventuels désistements.

16 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

Présentation sommaire du **Bureau délibératif du 15 mai 2017** (11 questions à l'ordre du jour).

Présentation sommaire du **Bureau délibératif du 12 juin 2017** (6 questions à l'ordre du jour).

17 - Décisions du maire

Sans objet.

18 - Questions diverses

Projet de fresque murale à l'intersection de la rue de la République et de la rue de l'Ecole de Garçons (JM. FOURNIER, maire) : sur le thème d'Alphonse Daudet, Frédéric Mistral et les moulins à vent ; le coût, de l'ordre de 16.000€, nécessite une recherche de financements.

Vitesse excessive de circulation automobile (R. BLAYRAT) : dangerosité de certains comportements automobiles, vigilance accrue et contrôle plus fréquent demandés au service de Police Municipale.

La séance est levée à 20h55

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER.



J. Fournier